

Vacances d'automne : inscriptions dans les accueils de loisirs

Les vacances d'été sont à peine terminées qu'il est déjà temps de penser à celles... d'automne ! Les inscriptions pour les accueils de loisirs s'effectuent en ligne, via le Portail Famille, du lundi 9 au samedi 21 septembre. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent effectuer cette inscription en mairie.

Mis en ligne le 09 septembre 2019



Comment inscrire votre enfant ?

Privilégiez l'inscription [sur le Portail famille](#)

Pour les familles ne disposant pas d'accès Internet : vous pouvez effectuer cette inscription en mairie, au guichet du service "Accueil Familles-Citoyenneté".

À savoir

- > Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Toute inscription est due que l'enfant soit présent ou non.
- > L'enfant est inscrit uniquement si la fiche de renseignements de l'année en cours a bien été fournie au service "Accueil Familles-Citoyenneté".
- > Le coût du repas et du goûter est facturé par le prestataire.



 RETOUR À LA LISTE





VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS